



Assemblée générale

Distr. générale
26 juin 2012
Français
Original: arabe

Conseil des droits de l'homme

Vingtième session

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Note verbale datée du 6 juin 2012 adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève*

La Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Président du Conseil des droits de l'homme et, se référant à ses précédentes notes concernant la situation en République arabe syrienne, et agissant dans le cadre de l'approche transparente et crédible adoptée par la Syrie pour exposer la réalité de ce qui se passe dans le pays, a l'honneur de présenter ici les conclusions préliminaires auxquelles est parvenue la Commission nationale chargée d'enquêter sur l'horrible massacre de Houleh, qui a suscité la condamnation générale. Le Gouvernement s'est montré pleinement coopératif au cours de cette enquête qui a été menée dans la transparence et qui s'est appuyée sur les informations recueillies auprès d'habitants de la région. La Syrie annonce les premiers résultats de l'enquête conformément à sa promesse de constituer une commission nationale d'enquête et d'en présenter les conclusions préliminaires dans un délai de trois jours. Elle tient également à présenter les dépositions recueillies auprès de témoins oculaires, dont l'identité n'a pas été divulguée, par crainte de représailles de la part de groupes terroristes armés.

D'après les conclusions préliminaires du rapport de la Commission d'enquête judiciaire sur le massacre de Houleh, toutes les victimes faisaient partie de familles paisibles qui avaient refusé de prendre position contre le régime, n'avaient jamais manifesté ou porté d'armes et étaient en désaccord avec les groupes terroristes armés. Elles ont été tuées à bout portant, au moyen d'armes à feu et d'instruments tranchants et non au cours de pilonnages.

D'après les conclusions préliminaires, les groupes terroristes armés rassemblés à Houleh ont exécuté les victimes au cours d'une attaque menée contre les forces de l'ordre, lesquelles ne sont à aucun moment entrées dans le secteur où a eu lieu le massacre. Parmi

* La présente note verbale est reproduite telle qu'elle a été reçue.

les corps trouvés sur les lieux, un grand nombre étaient ceux de terroristes tués au cours de l'accrochage avec les forces de l'ordre.

Le général de brigade Jamal Qassem Souleiman, qui préside la Commission, a indiqué que l'enquête se poursuivait et qu'on veillait à protéger les témoins et à préserver les éléments de preuve. Il a ajouté que la Commission avait été créée conformément aux directives émises par le commandement général des forces armées en application de l'arrêté administratif n° 42 du 28 mai 2012. L'enquête s'appuyait sur les dépositions de témoins oculaires et sur des faits vérifiables, rapportés par des personnes qui étaient sur les lieux au moment de ce monstrueux massacre. Le rapport préliminaire reposait également sur des éléments de preuve et des faits liés à l'attaque armée contre les forces de l'ordre dans la localité.

Le Président de la Commission a indiqué que les forces de l'ordre étaient stationnées en cinq points dans la région de Houleh et que l'attaque armée visait à y éliminer toute présence de l'État et à en faire une zone échappant à son contrôle.

Le général de brigade Souleiman a rapporté que les hommes armés s'étaient rassemblés dans le village, après la prière du vendredi, et avaient lancé simultanément des attaques préméditées, appuyés par 600 à 800 autres hommes armés, venus de régions voisines, en coordination avec des hommes armés de Rastan, Saan, Bourj Qaai, Samaalin et d'autres localités proches, recourant à tous types d'armements lourds – mortiers, mitrailleuses et roquettes antichar; les attaques visaient essentiellement deux postes des forces de l'ordre: celui de Qaous, à l'entrée du village de Tell Daou, et celui du rond-point de l'horloge.

Des groupes armés étrangers au village avaient ensuite commencé simultanément à tuer des familles paisibles au cours de l'attaque lancée contre les positions des forces de l'ordre.

Le général de brigade Souleiman a indiqué que le massacre avait été perpétré dans une zone investie par des groupes terroristes armés, où les agents des forces de l'ordre n'étaient entrés à aucun moment, étant stationnés dans des endroits éloignés de la zone en question. Leurs postes étant la cible d'actes hostiles, ils y étaient restés pour se défendre contre les groupes terroristes. Les images des victimes retransmises sur les chaînes satellitaires montraient d'ailleurs bien que le massacre avait été commis à bout portant, au moyen d'armes à feu et d'instruments tranchants, et ne résultait pas de tirs d'artillerie, les corps des victimes ne portant aucune trace d'écrasement, de brûlure ou de blessure causée par l'effondrement d'un bâtiment ou des éclats d'obus. Tout cela montrait qu'il s'agissait d'une opération directe de liquidation.

D'après les données préliminaires dont disposait la Commission, les groupes armés avaient installé cinq mortiers sur le pourtour et à l'intérieur de Tell Daou pour frapper les forces de l'ordre au cas où elles chercheraient à entrer dans la localité. Parmi les victimes il y avait un grand nombre d'enfants. Or la mort d'enfants ne servait aucun des objectifs des forces de l'ordre ou de l'État mais s'inscrivait dans la stratégie des groupes terroristes armés qui cherchaient, eux, à semer la discorde, à exacerber les divergences et à porter atteinte à l'unité de la nation, ce qui allait à l'encontre des intérêts de l'État et de l'armée.

Le Président de la Commission a déclaré que d'après l'enquête menée et les dépositions recueillies sur place, les victimes du massacre appartenaient à des familles paisibles qui avaient refusé de se soulever contre l'État, n'avaient jamais manifesté ou porté d'armes et étaient en désaccord avec les groupes terroristes armés qui avaient donc tout intérêt à les tuer, afin de provoquer une intervention humanitaire et militaire, quelle qu'en soit la forme, dans notre pays, et de dissuader toute tentative pour faire prévaloir la raison et promouvoir la stabilité nationale dans l'intérêt des pays de la région.

Les premiers visés par les auteurs du massacre étaient des proches du député Abdel-Mouti Mechlab dont les groupes terroristes ont cherché à se venger, parce qu'il les avait défiés en se présentant aux élections à l'Assemblée du peuple et en se faisant élire. Le plan avait été modifié par la suite pour englober des membres d'autres familles.

Le général de brigade Souleiman a fait valoir qu'au vu de la forte présence d'hommes armés dans la région depuis un certain temps, l'infiltration, dans ce secteur, de nouveaux groupes, à l'insu de ces derniers ou des groupes qui leur étaient affiliés était impossible. Une partie des corps exhibés comme étant ceux de victimes du massacre était en fait les dépouilles d'hommes armés étrangers au village, tués au moment de l'attaque contre les forces de l'ordre.

Le Président de la Commission a souligné que le massacre perpétré par les groupes terroristes armés entrainait dans le cadre d'une machination visant à faire croire à la communauté internationale que la Syrie était au bord de la guerre civile, à la faveur de la visite de l'Envoyé spécial de l'ONU, Kofi Annan, comportement qui reflétait l'échec de ces groupes dans leur tentative de nuire à notre pays, qui leur a coupé l'herbe sous les pieds en coopérant de manière sincère avec les initiatives constructives.

Il convient par ailleurs de noter que le Ministère syrien des affaires étrangères avait immédiatement accordé aux observateurs internationaux l'autorisation de se rendre sur les lieux du massacre. Ces derniers ont vu à leur arrivée non seulement des corps de victimes innocentes mais aussi d'hommes armés tués au cours de l'accrochage. Les groupes armés avaient emmené ces corps dans des voitures à la mosquée du village pour qu'ils y soient photographiés, de façon à magnifier l'ampleur du massacre. À leur arrivée sur place, les observateurs ont été accueillis par un flot de mensonges que les caméras ont retransmis dans le monde entier.

Nous souhaitons appeler votre attention sur les autres massacres commis à Karm el-Zeitoun et Deir Baalba, dont la responsabilité a été imputée à tort au Gouvernement syrien, comme il a été possible de s'en rendre compte par la suite. Une enquête est en cours, et de nouveaux indices ont été trouvés. Les médias ont évoqué certains massacres plutôt que d'autres, insistant sur l'identité de la communauté visée. Or, en Syrie, nous refusons d'établir des distinctions entre Syriens en fonction de leur appartenance confessionnelle. C'est la ligne de conduite que nous avons adoptée et à laquelle nous ne dérogerons pas.

Nous tenons en outre à vous informer que des groupes d'individus s'emploient sans relâche, de façon occulte, à défaire le tissu social syrien en fomentant des troubles interconfessionnels. Même après le massacre de Houleh, des groupes terroristes armés ont tenté de cibler les habitants d'un village appartenant à une autre communauté; leur manœuvre a échoué.

Les opérations terroristes et les explosions se sont multipliées en Syrie dernièrement. La Commission en a évoqué une partie, au cours d'un exposé oral. Il faut se demander à qui profite cette escalade. Notre pays a signé un mémorandum d'accord et un plan préliminaire en six points, honorant ainsi les engagements qu'il avait pris sur le plan international, et attendait que l'autre partie s'acquitte des siens. Des États, par l'intermédiaire de leurs ministres des affaires étrangères, déclarent ouvertement armer, financer et héberger des terroristes. Certaines factions n'ont donc rien à gagner du plan Annan, dont le succès serait aussi celui de la Syrie.

Dans l'allocution qu'il a prononcée le 3 juin 2012 devant le Parlement à l'occasion de l'ouverture de la première session parlementaire, dans le cadre de la nouvelle Constitution, le Président de la République avait appelé en ces termes l'attention sur la monstruosité du massacre de Houleh et son exploitation abjecte à des fins de propagande contre la Syrie:

«Nous qualifions ce qui s'est passé à Houleh, Qazaz, Maydan (deux quartiers de Damas touchés par des explosions terroristes), Deir-Zor (11 ouvriers tués par des terroristes, massacre que ces derniers avaient tenté d'imputer au régime), Alep (touchée par une explosion terroriste) et dans de nombreux autres lieux en Syrie de massacres odieux et barbares. La vérité est qu'aucune bête sauvage n'aurait commis de tels actes, notamment le massacre de Houleh. Ni la langue arabe ni aucune autre langue ne peut en décrire l'horreur [...].

On a d'abord imputé l'odieux massacre de Houleh aux forces armées, en disant qu'il résultait d'un recours à l'artillerie et aux blindés, avant de se raviser, devant le fait que l'armée était issue du peuple et que lui imputer ce crime inqualifiable revenait à accuser chaque citoyen syrien, sans exception, d'être un criminel et un terroriste. On s'est donc mis à parler de milices progouvernementales ce qui s'est avéré totalement infondé, comme le montrent clairement les conclusions préliminaires précitées.»

S'agissant des témoins du crime, des extraits de deux dépositions sont reproduits ci-après. L'identité de ces témoins a été gardée secrète pour les protéger de représailles de la part de groupes terroristes armés.

Le premier témoin, un homme, a déclaré ce qui suit:

«Trois jours avant le massacre, on disait que quelque chose se produirait le vendredi, quelque chose d'important, sortant de l'ordinaire. On en parlait tellement que je voulais ardemment savoir en quoi consisterait ce grand événement.

Le vendredi, après la prière de midi, une partie des hommes armés s'est réunie dans le quartier nord, à côté du barrage installé au rond-point de l'horloge. D'autres groupes assez nombreux ont pris la direction de la route Sadd – que les autorités appellent route de Tripoli – du secteur de Nassiriya, de la rue Sittou et de la rue de la pâtisserie Abou Zeid, qui mène à la fabrique de marbre de la famille Zaher.

Des hommes armés qui étaient dans le quartier nord ont tiré en l'air pour faire croire aux agents postés au barrage de l'horloge qu'un pilonnage et une attaque étaient imminents, sachant que ce barrage n'est pas aisément accessible et difficile à contrôler.

Je me suis rendu sur la route Sadd, où j'ai vu de nombreux membres des groupes Khaled Abou el-Wahed (salafiste), Abdel-Malak el-Saleh, Nidal Bakour, Haytham el-Hassan ainsi que des groupes d'Akrama, d'Aqrab, de Kfar Laha, de Tell Dahab et beaucoup d'étrangers, lourdement armés. Ils ont tiré à l'aveuglette sur le poste, touchant des civils et des habitations.

Plusieurs ne savaient pas manier les armes. L'un d'entre eux, perdant le contrôle de son fusil mitrailleur PKC, est tombé à la renverse. Un autre a tiré une roquette qui, au lieu de frapper le poste, a touché le domicile des Zakahi, faisant deux morts. Tout cela s'est déroulé au vu et au su des hommes armés.»

Le témoin a ajouté que la plupart des victimes sont décédées parce que les hommes armés cherchaient à éliminer une famille en particulier, celle du député, qui n'avait pas participé à des manifestations, était favorable au régime, s'était tenue à l'écart des troubles, et qui bien qu'étant aisée, n'avait pas acheté un seul fusil aux hommes armés. Le témoin a également évoqué des actes de représailles et des rivalités anciennes entre les familles. Les Sayed, étroitement liés au député, voulaient lui «offrir un cadeau à la suite de son élection».

Le témoin a également déclaré ce qui suit:

«Les membres du groupe Hassan détestent cordialement la famille Sayed. Ce sont des assassins. Ils ne s'occupent pas de faire la révolution mais d'enlever des

gens, de tuer, de piller et de voler du pétrole de l'oléoduc, ce qui leur a permis d'amasser des millions. Ce groupe était devant la maison des Sayed, de l'autre côté de la rue, près de la pâtisserie Abou Zeid. Ils se sont dispersés et ont tiré à l'aveuglette. Ils n'ont pas tiré sur le poste des forces de l'ordre mais dans la direction opposée, sur le domicile d'Ouqba el-Sayed, tuant son frère, sa belle-sœur et leurs enfants. Pourquoi les habitants de la maison voisine, qui appartient à un proche de Nidal Bakour, ont-ils été épargnés?

Les domiciles des familles Gharou, Hadou et d'Ali Bakour ont également été épargnés. Pourquoi a-t-on visé cette habitation en particulier? Même chose pour le domicile des Abdel-Razzaq, à proximité duquel se trouvent plusieurs habitations, dont celle du professeur de mathématiques Naassan: comment se fait-il que rien ne lui soit arrivé ni à lui ni à sa famille alors qu'ils habitent à 5 mètres du poste des forces de l'ordre? Le massacre s'est produit parce que des hommes armés voulaient cibler ces familles.»

Le témoin a montré sur un plan de Tell Daou les emplacements des habitations où des crimes avaient été commis, ceux du poste et des barrages des forces de l'ordre, les lieux où les hommes armés s'étaient rassemblés, et la façon méthodique dont ils avaient commis ces attaques préméditées.

Le deuxième témoin, une femme, a déclaré ce qui suit:

«Vendredi dernier, comme le précédent, nous avons vu beaucoup d'hommes armés étrangers dans la région de Tell Daou. L'un d'entre eux, Fayez el-Akch, a tiré depuis notre quartier un obus contre le barrage des forces de l'ordre. Les agents ont riposté, le touchant à la jambe. Il a été emmené à l'hôpital de campagne de Kfar Laha.

Les hommes armés ont ensuite dirigé un tir nourri contre le barrage. Nous entendions les groupes communiquer entre eux au moyen d'émetteurs-récepteurs. Ils étaient pour la plupart dans les secteurs de Nassiriya et de Sadd, en face du second barrage dit du poste, qui avait été précédemment incendié. Des hommes y étaient encore de faction, pour détourner l'attention du barrage installé dans notre quartier.

Il y avait plusieurs groupes notamment ceux d'Aqrab, de Kfar Laha, de Tell Dahab, de Tayyibah, outre ceux de Rastan. On entendait leurs conversations à travers les émetteurs-récepteurs dont ils se servaient pour communiquer. Ils disaient: "Fais venir le groupe de Tell Dahab, ou celui d'Aqrab ou celui de Rastan".

Parmi ces hommes armés se trouvaient des personnes étrangères au village, qu'on voyait pour la première fois. Il y avait aussi des habitants de Tallaf et de Bourj, qui n'étaient pas très nombreux.

Les barrages ont été attaqués simultanément vers 13 h 30. Lorsque le poste est tombé, on a dénombré plusieurs morts parmi les soldats et les hommes armés; il a fallu trois heures environ pour les transporter.

Les hommes armés ont tiré une roquette sur une automitrailleuse de fabrication soviétique (BRDM), au-dessus de laquelle on a vu de la fumée s'élever. Ils ont dévalisé le poste et formé une chaîne pour transporter les armes et les munitions qu'il contenait jusqu'au quartier nord, où ils s'étaient installés.

Les hommes armés ont ensuite incendié le poste, ainsi que l'hôpital national et le bois environnant, près de Sadd. Lorsque nous sommes passés par ce lieu, nous avons vu des arbres calcinés.

Lorsque le poste est tombé, j'ai entendu Akrama Saleh parler sur un émetteur-récepteur avec Nidal Bakour et Khaled Abdel-Wahed. Bakour a dit:

“Envoie-moi un groupe d'étrangers, parce qu'on a une deuxième opération”. Haytham el-Hallaq s'est mis en marche, transportant une machette, en plus de son arme, et a rejoint le groupe Nassiriya, qu'il dirigeait et qui comprenait 200 hommes armés environ. C'est l'un des plus grands, qui était auparavant spécialisé dans les vols et les enlèvements.

L'attaque sur le poste a été lancée directement depuis le secteur de Nassiriya et la route Sadd. Après avoir pris le contrôle du poste, Nidal et Khaled ont communiqué pour demander l'envoi de groupes d'étrangers. La personne au bout du fil a répondu: “Je vais t'envoyer le groupe Aqrab”. À la question de savoir qui en était le chef, l'interlocuteur a répondu: “C'est Yahya el-Youssef”. Le groupe Kfar Laha n'a pas été mentionné car ils étaient au courant.

Les groupes ont pris la direction du château d'eau, qui permet d'accéder à la route Sadd. Autour de 19 heures, nous avons entendu qu'un massacre avait eu lieu. Deux heures seulement s'étaient écoulées depuis la chute du poste.

À 20 heures, ils ont transporté les victimes en voiture à la mosquée Ram, au nord de la localité, qui est située loin de la zone des hostilités. Un certain Ghaleb el-Youssef a ensuite appelé, disant: “Envoyez-moi des voitures Kia”.

On les a vus passer en voiture à 20 heures. Le poste était tombé et les renforts de l'armée n'étaient pas encore arrivés.

Les victimes étaient de la famille Sayed, notamment l'officier Mouawiya, qui constituait évidemment une cible car quiconque ne désertait pas de l'armée mettait sa vie en danger. Il pensait être protégé du fait que sa maison se trouvait près d'un barrage des forces de l'ordre, et n'avait donc pas voulu quitter le village.

Il y avait aussi une deuxième famille Sayed, et une autre famille apparentée à Abdel-Mouti Mechlab, dont l'élection au poste de secrétaire de l'Assemblée du peuple avait été annoncée. Il y avait aussi les Abdel-Razzaq, qui étaient loyaux, à l'exception d'une famille, dont les membres étaient armés. Quatre familles Abdel-Razzaq ont été attaquées. Leurs maisons se trouvent sur la route Sadd, derrière le poste, près du fleuve.

Les hommes armés étaient près du domicile de la famille Sayed. Si des *Chabbiha* étaient venus pour les tuer, comme on l'avait prétendu, pourquoi auraient-ils épargné leurs enfants? Pourquoi n'y a-t-il eu des massacres que dans ces maisons-là? À côté du domicile des hommes armés de la famille Hallaq, il y a ceux des Hassan, des Abdel-Razzaq et des Bakour. Pourquoi les Bakour ont-ils été épargnés? Pourquoi seuls les enfants de la famille Abdel-Razzaq ont été visés?

Il y a aussi la famille Faour, dont tous les membres sont armés et à laquelle appartient le fameux cadreur d'Al-Jazira, qui avait été immédiatement remplacé, à sa mort, par un de ses frères. Pourquoi aucun autre membre de cette famille aussi nombreuse n'a été tué?

Le grand nombre de corps montrés aux observateurs et exhibés comme étant ceux des victimes du pignonage étaient surtout ceux des hommes armés, en plus des victimes des autres familles.».

La Mission permanente de la République arabe syrienne demande que la présente note soit distribuée dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies comme document du Conseil des droits de l'homme à sa vingtième session.

La Mission permanente de la République arabe syrienne saisit cette occasion pour exprimer au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme les assurances de sa très haute considération.